

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°27-2023-134

PUBLIÉ LE 21 AVRIL 2023

Sommaire

Préfecture de l'Eure / Direction de la citoyenneté et de la légalité

27-2023-04-21-00004 - arrêté portant clôture de la régie de recettes d État
des Andelys (2 pages)

Page 3

Préfecture de l'Eure

27-2023-04-21-00004

arrêté portant clôture de la régie de recettes
d État des Andelys



PRÉFET DE L'EURE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Secrétariat Général
Direction de la citoyenneté
et de la légalité

ARRETE n° DELE/BCBDE/2023-077 portant suppression de la régie de recettes d'État auprès de la commune des Andelys

VU le décret n° 92-681 du 20 juillet 1992 modifié relatif aux régies de recettes et aux régies d'avances des organismes publics ;

VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

VU le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

VU le décret du 20 juillet 2022 portant nomination de M. Simon BABRE en qualité de préfet de l'Eure et le procès verbal de son installation au 23 août 2022;

VU l'arrêté préfectoral DCAT-SPIJE-2022-28 du 23 août 2022 donnant délégation de signature à Madame Isabelle DORLIAT-POUZET, secrétaire générale de la préfecture de l'Eure ;

VU l'arrêté du 28 mai 1993 relatif aux taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics ainsi que le montant du cautionnement imposé à ces agents ;

VU l'arrêté cadre du 13 février 2013 modifié habilitant les préfets à instituer des régies de recettes et des régies d'avances auprès des services déconcentrés du Ministère de l'Intérieur ;

VU le courrier du 8 décembre 2022 du maire des Andelys demandant la suppression de la régie de recettes de l'État auprès de sa commune.

SUR proposition de la secrétaire générale de la Préfecture,

ARRÊTE

Article premier : L'arrêté préfectoral DRCL/VA/n°196 du 25 novembre 2002 portant création d'une régie de recettes d'État auprès de la commune des Andelys est abrogé.

Article 2 : L'arrêté préfectoral DRCL-B1-2014-N°398 du 17 décembre 2014 portant nomination d'un régisseur de recettes d'État et de son suppléant auprès de la commune des Andelys est abrogé.

Article 3 : Conformément aux dispositions de l'article 421-5 du code de la justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rouen dans le délai de deux mois à compter de sa notification, celui-ci pouvant être saisi par l'application Télérecours citoyens accessible sur le site www.telerecours.fr. Pendant ce même délai, un recours gracieux peut être exercé auprès de la préfecture de l'Eure.

Article 4 : La secrétaire générale de la préfecture de l'Eure et la directrice départementale des finances publiques, sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Évreux, le **21 AVR. 2023**

Pour le préfet,
et par délégation,
La secrétaire générale,



Isabelle DORLIAT-POUZET